



# **RÈGLEMENTS 2025**

**Tournoi Provincial Junior**

**Lefrançois-Lorrain**

**25 au 30 novembre 2025**

## Règlements du Tournoi

### 1. Reconnaissance

Toutes les activités du Tournoi Junior Lefrancois-Lorrain se dérouleront au complexe deux glaces Honco, 275 rue Taniata, Lévis, G6W-5M6  
Responsable : Mélina Verreault  
Tél. 418-839-2091 courriel : [mélina.verreault@sympatico.ca](mailto:mélina.verreault@sympatico.ca)

Pour connaître les derniers développements du tournoi ou pour suivre vos équipes durant le tournoi, veuillez consulter le site suivant :

<http://expertjunioraa.expert/tournoi/>

Ce tournoi est sanctionné par Hockey Québec ; les règlements sont issus du livre des règles de jeu officielles 2024-2025 de Hockey Canada et des règlements administratifs de Hockey Québec.

Les membres du Comité de discipline seront sous la juridiction de Hockey Québec et en aucun temps les membres du conseil d'administration du Tournoi ne pourront intervenir dans ce dossier (règlements administratifs Hockey Québec art. 11.3(c)).

### 2. Inscription / Abandon

La date limite des inscriptions est fixée au 1 novembre 2025, ou dès qu'une classe est complète.

Les frais d'inscription sont de \$567,97\$ (C-D) et \$630,93\$ (B). Les joueurs, le gérant et les entraîneurs sont admis gratuitement, le nombre de laissez-passer correspondra au nombre de membres inscrits sur le formulaire officiel d'équipe. L'effigie du tournoi devra obligatoirement **être portée** sous peine de devoir payer son droit d'entrée à chaque jour.

Les autres spectateurs doivent défrayer le coût d'entrée pour les parties à l'Aréna soit 8\$ adulte, 6-12 ans 3\$, 5 ans et moins gratuit. Des passes de tournoi sont disponibles au prix de 20\$

***Règlements administratifs Hockey Québec art. 9.9.6***

**Abandon d'une équipe dans un tournoi ou un festival M7 (Pré-novice)**

### 3. **Acceptation**

Les équipes seront avisées par courriel de l'acceptation de leur demande aussitôt le paiement reçu. Le tournoi fera parvenir aux équipes acceptées tous les formulaires officiels de Hockey Québec et du tournoi, ainsi que les règlements.

### 4. **Documents**

Il est très important de retourner tous les documents demandés avant le 15 novembre 2025

- Formulaire d'inscription de tournoi
- Paiement

#### 4.1. **Enregistrement**

Le responsable de l'équipe doit faire parvenir au tournoi avant le **15 novembre 2025**, à Mélina Verreault par courriel :

[melina.verreault@sympatico.ca](mailto:melina.verreault@sympatico.ca) les documents suivants :

- Formulaire composition officielle d'équipe (T-112) **FORMAT .PDF**  
(les signatures sur le T112 ne sont pas obligatoires), 15 nov.2024
- Horaire de saison, 15 nov.2024
- Feuilles des 5 derniers matchs (avant le début du tournoi)

***De plus, chaque équipe doit s'assurer que ses entraîneurs ont les accréditations requises pour être derrière le banc.***

#### 4.2 **Signatures**

Abolition du règlement administratif article 9.6.6

Il n'y aura plus de ligne de signature sur le T-112.

Cependant la procédure suivante peut être appliquée par un registraire de tournoi lorsque survient un litige et seulement lorsque survient un litige :

Le registraire du tournoi peut demander une preuve d'identité (carte d'assurance maladie ou carte étudiante, permis de conduire) pour effectuer la vérification d'un membre inscrit sur le T-112 (joueur(euse) et/ou personnel de banc).

## **5. Compétition**

Le format du tournoi sera une double élimination pour les classes C et D, et un format de 4 pools pour le B. Toutes les équipes participantes au tournoi sont assurées de disputer un minimum de 2 matchs pour le calibre C et D et un minimum de 3 matchs pour le calibre B.

## **6. Joueurs et officiels d'équipe :**

### **6.1. Nombre de joueur en uniforme :**

Règlements administratifs Hockey Québec art. 7.2.1.

### **7.2. Prérequis pour un match**

#### **7.2.1 Nombre minimum de joueurs**

- A. *Aux simples lettres pour la saison, les séries éliminatoires, les tournois et les championnats régionaux, une équipe doit se présenter au début du match avec un minimum de six (6) joueurs + un (1) gardien de but*
  
- B. *Au triple et double lettre, une équipe doit se présenter au début d'un match avec un minimum de 10 joueurs en uniforme, plus un (1) ou deux (2) gardien de but.*

### **6.2. Joueur blessé**

Tout joueur blessé ne peut pas être au banc des joueurs pendant un match à moins d'être habillé comme tout autre joueur qui participe à un match.

### **6.3. Grade d'entraîneurs**

Les entraîneurs et le personnel de banc doivent respecter le grade requis pour leur division (voir règlements administratifs de Hockey Québec( 3.2 ,3.6 , 3.9)

Règlements administratifs Hockey Québec art. 3.6(b)

#### **3.6(b) Préposé à la santé et sécurité**

*Une équipe doit avoir, parmi son personnel d'encadrement, un préposé à la santé et sécurité au hockey. La personne détenant la qualification de préposé à la santé et à la sécurité (PSSH) au hockey doit obligatoirement faire partie du personnel qui agit au niveau de l'équipe derrière le banc lors d'un match.*

#### **6.4. Entraîneur expulsé d'un match**

Règlements administratifs Hockey Québec art. 7.5.8

##### **7.5.8 Expulsion d'un responsable d'équipe (toutes divisions)**

*Un officiel d'équipe expulsé d'un match doit subir les suspensions définies au tableau 7.5.6 pour chacune des punitions d'extrême inconduites reçues.*

*Lorsqu'il y a seulement un entraîneur derrière le banc et que ce dernier se fait expulser, dans le but de compléter le match, l'entraîneur désignera deux (2) parents qui agiront comme entraîneur.*

#### **6.5. Personnes admissibles**

Règles de jeu officielles 2020-2022 Hockey Canada, art. 1.9 (c)

*1.9. (c) Seuls les joueurs en uniforme et un maximum de cinq officiels d'équipe ont la permission de se trouver au banc des joueurs. Ces personnes doivent être inscrites sur la feuille de match officielle. Un maximum de cinq officiels d'équipe peut être inscrit sur la feuille de match officielle*

#### **6.6. Nombre de matchs par jour**

Règlements administratifs Hockey Québec art. 7.2.4

##### **7.2.4 Nombre de matchs par jour**

- A. Équipe : Une période de repos de trois (3) heures débutant à la fin du premier match de la journée est obligatoire lorsqu'une équipe doit jouer deux (2) matchs dans la même journée.*
- B. Joueur : Tout joueur régulier ou affilié peut participer à un maximum de deux (2) matchs dans la même journée et ce, sans tenir compte du délai de trois (3) heures entre les matchs.*

#### **6.7. Joueurs affiliés (JA)**

Règlements administratifs Hockey Québec art.5.6.1

##### **5.6. Affiliation**

###### **5.6.1 Nombre de joueurs affiliés**

- B. Une équipe peut aligner un maximum de six (6) joueurs affiliés.*

## **6.8. Gardien de but**

### Règles de jeu officielles 2024-2025 Hockey Canada art. 2.6

*(b) Si un gardien de but se rend au banc des joueurs en raison d'une blessure, il doit se retirer de la glace et il est remplacé par un gardien de but substitut à qui aucune période d'échauffement n'est permise. **Cependant, cela ne s'applique que lorsqu'un gardien de but substitut est en uniforme.***

*Dans les cas où un gardien de but substitut n'est pas en uniforme, le gardien de but blessé à 10 minutes pour récupérer.*

*S'il est nécessaire de remplacer le gardien blessé, cinq minutes additionnelles sont accordées, pour un total de 15 minutes. Le gardien de but blessé doit demeurer hors du match jusqu'au prochain arrêt du jeu. Pour une infraction à cette règle, une punition mineure pour avoir retardé le match est imposée.*

Référence : Règlements administratifs Hockey Québec (5.6.1. (E) / (F) et (5.6.2 (f) / (g))

## **7. Déroulement**

### **7.1 Temps des périodes**

Le temps des périodes pour les différentes divisions est de 3 périodes de 12 minutes à temps arrêté pour le calibre Junior C et D et de 2 périodes de 12 minutes (1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> période) et une période de 15 minutes (3<sup>e</sup> période) pour le calibre Junior B.

### **7.2. Avance à l'horaire :**

Le comité se réserve le droit de débiter un match plus tôt. Les équipes doivent être prêtes à jouer au moins quinze (15) minutes avant l'heure prévue à l'horaire.

### **7.3. Temps d'arrêt :**

Règles de jeu officielles 2020-2022 Hockey Canada art. 10.17(f)

Chaque équipe aura le droit de prendre un temps d'arrêt de trente (30) secondes pendant le temps réglementaire ou la prolongation d'un match. Ce temps d'arrêt doit être pris lors d'un arrêt de jeu normal.

#### 7.4. Délai ou retard d'une équipe :

**Référence : Règlements administratifs Hockey Québec art. 7.2.9**

##### **7.2.9. Délai ou retard à un match**

Une équipe qui n'est pas présente à l'heure prévue pour le début du match se verra accorder un délai de 15 minutes et ce, incluant la période d'échauffement, afin qu'elle présente le nombre minimal de joueurs sur la patinoire pour débiter le match. De plus, une pénalité de deux (2) minutes lui est imposée pour avoir retardé le match. Après ce délai, l'équipe perd par forfait (0-1) ainsi que son point Franc Jeu. ***L'organisation du tournoi peut se réserver un droit de véto dans le cas de force majeure.***

#### 7.5. Formule pour désigner l'équipe locale :

**L'équipe receveur doit porter son chandail de couleur FONCÉ et l'équipe visiteur doit porter son chandail de couleur PALE.**

Les équipes RECEVEUR-VISITEUR pour les 1ères parties sont choisies par le comité organisateur lors de la création de la cédule. Pour les demi-finales et finales dans les catégories **C et D**, il y aura un tirage au sort 60 minutes avant la partie. Un représentant de chaque équipe devra être présent lors du tirage (pile/face). Le premier représentant d'équipe arrivé pourra choisir le pile ou le face, **la couleur des chandails PALE pour l'équipe visiteur et FONCÉ pour l'équipe locale doit s'appliquer.**

Pour la catégorie B, lors des demies-finales, les équipes croiseront entre les différentes divisions. L'équipe ayant terminé première de sa division sera locale et l'équipe ayant terminée deuxième sera visiteur. Lors de la finale, le pointage du classement général (ronde de qualification) sera utilisé pour déterminer l'équipe locale et l'équipe visiteur. Le départage d'égalité sera utilisé si nécessaire.

Si toutefois une des équipes n'est pas représentée à l'heure prévue, un responsable du tournoi sera désigné pour faire le tirage à sa place et s'il gagne le tirage, il choisira le côté local pour l'équipe absente.

#### 7.6 Politique en cas de tempête :

Voir le document sur le portail des tournois (Retard à la cédule dans le cadre d'un tournoi) dans l'onglet « réglementation ».

#### **TEMPÊTE OU SITUATIONS MAJEURES**

En cas de situations majeures (verglas, tempête de neige, panne de courant ou autres), le tournoi aura le droit de suspendre ses activités et de réaménager le calendrier. Nous ne serons pas responsables des dépenses d'une équipe suite à ces modifications. Nous tenterons de vous aviser par téléphone de tout changement à votre horaire.

### **TEMPÊTE**

L'organisation du tournoi se réserve le droit de retarder un match dans le cas où une équipe se présente en retard à cause d'une tempête de neige. Par contre, l'organisation accordera un temps limite à quiconque ne pourra se présenter à l'heure prévue. Par ailleurs, le comité organisateur du tournoi remettra un match pour cause de tempête seulement si le Ministère des transports déclarerait que les routes sont fermées. Si une telle situation devait se produire, il serait bon que l'équipe avise l'organisation du tournoi qui prendra les mesures nécessaires et ainsi éviter toutes inquiétudes.

Si jamais il devait avoir une annulation de match pour une raison de température, nous essayerons de le rejouer dans des délais raisonnables, de façon à ne pas nuire au bon fonctionnement du tournoi.

### **SITUATIONS MAJEURES**

En cas de situations majeures (verglas, tempête de neige, panne de courant prolongée) pouvant mettre en jeu l'aspect sécuritaire des déplacements des équipes, le tournoi aura le droit de suspendre les activités et de réaménager le calendrier. Nous ne serons pas responsables des dépenses d'une équipe (autobus et autres) suite aux modifications.

Par ailleurs le comité organisateur du tournoi pourra reporter un match pour cause de tempête seulement si le Ministère des transports déclarerait que les routes sont fermées. Si une telle situation devait se produire, il serait bon que l'équipe avise l'organisation du tournoi qui prendra les mesures nécessaires et ainsi éviter des inquiétudes.

En raison d'événements incontrôlables, la cédule de cette journée a dû être modifiée.

Le tournoi se réserve le droit de terminer le tournoi à une date ultérieure si une situation majeure arrivait.

## 7.7. Surfaçage :

La surface de la glace sera refaite à toutes les deux (2) périodes pendant la durée du Tournoi. La 1<sup>ère</sup> partie de la journée débutera avec une glace refaite. Le Comité Organisateur du Tournoi se réserve le droit de décider de tout changement d'horaire en ce qui concerne la réfection de la surface glacée

## 7.8. Sept (7) buts ou plus d'écart :

Règlements administratifs Hockey Québec art. 9.5.5

### **Différence de sept (7) buts**

Lorsqu'il y aura une différence de sept (7) buts, à compter de la fin de la deuxième période complète, le reste du match sera non chronométré jusqu'à la fin du match peu importe la diminution de l'écart. Aucun temps d'arrêt ne sera permis lorsque l'on est en mode continu.

**Les punitions sont à temps arrêtées**, elles seront prises en charge par le marqueur manuellement étant donné une contrainte de l'équipement de chronométrage qui est en place sur la glace Ok Pneus.

Réf. Règlements adm. Hockey Québec (9.5.5 Différence de sept (7) buts)

## 8. Surtemps en cas d'égalité

Règlements administratifs Hockey Québec art. 9.6.1

### **Réglementation de surtemps**

#### 9.6.1 Périodes de surtemps

**A. Pour tous les matchs des tournois sanctionnés par Hockey Québec, après l'application des règles de la formule Franc Jeu lorsque les matchs sont à finir, en cas d'égalité après les trois (3) périodes de jeu réglementaires, il y aura période de surtemps selon le mode suivant :**

**B. Une seule période supplémentaire de cinq (5) minutes à temps arrêté, avec un alignement de trois (3) joueurs par équipe plus un gardien de but, à l'exception des joueurs punis qui doivent servir leur punition et de l'application des règles de la formule Franc Jeu. Le 1er but marqué met fin au match.**

**En cas de punition, ou perte du point Franc Jeu, ajouter un (1) joueur.**

**C. Après cette période de surtemps de cinq (5) minutes, si l'égalité persiste il y aura fusillade tel que stipulé à l'article 9.6.2.**

**D. Lors des matchs de demi-finales et de finales de chaque tournoi sanctionné par Hockey Québec, après l'application des règles de la formule Franc Jeu, en cas d'égalité après les trois (3) périodes de jeu réglementaire, il y aura période de surtemps selon le mode suivant :**

**i) Une seule période supplémentaire de 10 minutes à temps arrêté avec un alignement de trois (3) joueurs par équipe plus un gardien de but à l'exception des joueurs punis qui doivent servir leur punition et de l'application des règles de la formule Franc Jeu. Le premier but marqué met fin au match.**

**ii) Après cette période de surtemps de 10 minutes, si l'égalité persiste il y aura fusillade, tel que stipulé à l'article 9.6.2.**

## **9. Fusillade**

### **9.1 Éligibilité des joueurs**

S'il y a fusillade, l'officiel demandera à l'entraîneur de désigner trois (3) joueurs pour la première ronde de la fusillade. Advenant encore une égalité après cette première ronde, l'entraîneur désignera un à la fois les joueurs qui participeront à la fusillade. Tous les joueurs devront participer à la fusillade (à l'exception du gardien de but), avant qu'un joueur ne revienne une deuxième fois.

Un joueur qui se trouvait au banc des punitions à la fin de la période de surtemps est admissible à participer à la fusillade.

### **9.2 La fusillade se déroulera de la façon suivante**

Règlements administratifs Hockey Québec art. 9.6.2

#### **Fusillade**

A. Après chaque match de tournoi, s'il y a égalité entre les deux (2) équipes, l'entraîneur enverra un joueur pour tenter de déjouer le gardien de but adverse, il n'a pas à informer les officiels de l'ordre de ses trois (3) joueurs. Advenant encore une égalité après cette première (1re) ronde, l'entraîneur désignera un à la fois les joueurs qui participeront à la fusillade. Tous les joueurs, à l'exception du gardien de but, devront participer à la fusillade avant qu'un joueur ne revienne une deuxième (2ième) fois.

B. Un joueur qui se trouvait au banc des punitions à la fin de la période de surtemps est admissible à participer à la fusillade.

C. La fusillade se déroulera de la façon suivante :

i) L'équipe qui reçoit a le choix de déterminer si elle débutera ou non la fusillade.

- ii) Après que le choix est fait, l'équipe désignée envoie son premier joueur qui tente de déjouer le gardien de but adverse. Ensuite le premier joueur de l'autre équipe fait de même, et ainsi de suite jusqu'à ce que les trois (3) joueurs de chaque équipe aient effectué une ronde complète.
  - i) Le choix de l'entraîneur ne représente pas l'ordre dans lequel les joueurs doivent se présenter au centre de la glace pour effectuer leur lancer.
  - ii) Les règles de jeu des tirs de punition s'appliquent.
  - iii) Les tirs se font à tour de rôle et aucun tir simultané sur chacun des deux (2) gardiens de but n'est accepté.
  - iv) L'équipe ayant marqué le plus de buts dans cette ronde complète est proclamée gagnante.
- C. Lorsqu'un deuxième ou un troisième tour devient nécessaire pour briser l'égalité, l'ordre de passage des joueurs est laissé à la discrétion de l'entraîneur et peut ne pas respecter l'ordre du premier tour. Ainsi, à chaque tour, tous les joueurs qui terminent le match devront participer à la fusillade avant qu'un joueur ne revienne une autre fois. Le match prend fin quand l'égalité est brisée, après qu'un joueur de chaque équipe ait effectué un tir vers le but. Prendre note qu'un joueur expulsé du match ne pourra pas participer à la fusillade.
- D. Prendre note qu'un joueur expulsé du match ne pourra pas participer à la fusillade

## **9.8. Départage d'égalité 9.7**

## **10. Arbitrage**

Quatre (4) arbitres officieront à chaque match toutes les divisions, pour toute la durée du tournoi.

## **11. Généralité**

### Poignée de main :

La poignée de main est facultative entre les deux équipes avant ou après le match. Les officiels en charge de la partie pourront prendre la décision de l'annuler s'ils jugent nécessaire de le faire.

### Entreposage entre les parties :

Le comité organisateur du tournoi ne s'engage pas à fournir des facilités pour l'entreposage de tous les équipements de joueurs entre les parties. Par contre, nous pourrions aider certaines équipes provenant de l'extérieur, en tenant compte de la place offerte.

### Responsabilité :

La direction du tournoi, n'est aucunement responsable de la perte d'équipement, de vols et d'accidents pendant la durée du Tournoi. Chaque équipe assume la responsabilité de tous dommages, dégradations ou abus commis par ses membres, à l'immeuble, aux meubles ou accessoires se trouvant sur les lieux. Pour une question de sécurité, il est fortement recommandé aux joueurs de tenir leur réchauffement d'avant match à l'extérieur du complexe sportif.

### Boisson alcoolique :

L'aréna a un permis de boisson et toute boisson provenant de l'extérieur sera prohibée.

### Réchauffement :

Une période de réchauffement de 3 minutes est allouée et débute dès que les arbitres se présentent sur la glace. Un signal sera donné à une minute de la fin de la période de réchauffement et les équipes devront se présenter pour la mise au jeu dès que le 3 minutes sera terminé.

**Note :** Des rondelles seront fournies par l'organisation du tournoi . Elles devront être récupérées tout près du chronométreur sur la glace et devront être remises au même endroit lorsque le 3 minutes de réchauffement sera terminé.

### Comité des plaintes :

Si vous avez une plainte à faire, un comité nommé pourra vous recevoir à un moment approprié.

## **11.1. Vestiaires**

L'organisation du tournoi s'engage à fournir **UN SEUL** vestiaire désigné à chaque équipe aussitôt que ces derniers seront disponibles. Lors du premier match, le gérant doit se présenter au bureau du registraire 60 minutes avant l'heure inscrite à l'horaire.

Seuls les joueurs enregistrés, les bénévoles de l'équipe et les officiels du tournoi auront accès aux vestiaires.

Les équipes doivent libérer les vestiaires au plus tard **25 minutes après leur match**.

## 11.2. Couleurs des équipes

Lorsque, suivant l'opinion de l'arbitre en charge du match, les couleurs des chandails des concurrents ne font pas suffisamment contraste, l'équipe désignée « visiteur » doit changer de chandails.

## 11.3. Conduite générale

Tout joueur ou membre d'une équipe ayant une conduite personnelle préjudiciable sera expulsé du tournoi.

Le personnel de l'équipe est responsable de laisser la chambre propre après le départ de son équipe (mettre tous les verres, bouteilles, rubans ou autres dans les poubelles)

Advenant un bris dans le local et/ou un bris d'équipement, l'équipe fautive pourrait recevoir une facture.

## 11.4 Soins médicaux / I M P O R T A N T

Des premiers soins seront prodigués par des étudiants qualifiés, tout au cours du tournoi. Aucun service de physiothérapie sera offert. Aucun taping... seulement des premiers soins en cas d'accident.

Le tournoi doit informer les préposés à la santé et sécurité de chaque équipe du fonctionnement en cas de blessure. Le préposé à la santé et sécurité pourra se rendre sur la patinoire lorsque l'autorisation lui sera donnée par un des officiels.

Les membres des équipes doivent avoir en leur possession leur carte d'assurance-maladie, en plus d'une carte d'identification, en cas d'urgence.

**Tout transport par ambulance est aux frais du blessé, ou du responsable de l'équipe.**

Pour toute information sur les couvertures d'assurance accident et le rapport de blessure de Hockey Canada, rendez-vous sur le site de Hockey Québec dans la section « services / assurances ».

Règlements administratifs Hockey Québec art. 1.3

### ***Activités exclusives aux membres***

Seuls les membres peuvent prendre part aux activités de Hockey Québec. Un membre qui participe à une activité non sanctionnée ne peut utiliser ses droits et privilèges de membres de Hockey Québec et n'est donc pas couvert par la police d'assurance de Hockey Canada. C'est la responsabilité du membre de se renseigner auprès de l'organisation concernée afin de valider si celle-ci est membre de Hockey Québec.



## 11.5. Trousse de premiers soins

Règlements administratifs Hockey Québec art. 7.7.9

### 7.7.9 Trousse de premiers soins

*Lors de toute activité de hockey, toutes les équipes devront avoir une trousse de premiers soins au banc des joueurs.*

## 11.6. Protêts

Règlements administratifs Hockey Québec art. 7.4

### 7.4 Protêt

- ***Tout protêt doit être étudié par l'instance appropriée identifiée à cet effet.***
- ***Aucun protêt concernant le jugement d'un officiel (arbitre, juge de lignes, etc.) ne doit être pris en considération. La décision de l'officiel à ce sujet est finale.***
- ***Tout protêt contre une décision d'un officiel en rapport avec l'application ou la non application d'une règle de jeu doit être fait par un membre en règle.***
- ***Le protêt n'est recevable que s'il répond aux étapes suivantes :***
- ***Première étape à suivre :***
  - ***Un avis de protêt doit être donné à l'officiel au moment de l'infraction ou à l'arrêt du jeu qui suit. L'officiel doit le faire inscrire sur la feuille de match en précisant le moment où il lui est signifié.***
- ***Si cette étape n'est pas complétée, le protêt est irrecevable.***
- ***Deuxième étape à suivre :***
  - ***En tournois, séries éliminatoires, championnats régionaux, interrégionaux ou provinciaux, l'équipe concernée doit donner suite à son protêt par écrit au plus tard une (1) heure après la fin du match concerné au registraire ou officier de l'événement où s'est joué le match et être accompagné d'un dépôt en argent au montant de deux cents (200 \$) dollars. Les montants suivants en argent, ou virement bancaire doivent accompagner les protêts.***
- ***Toutes divisions et classes***
- ***Tournois, championnats régionaux / provinciaux 200 \$***
- ***Les argents seront remis seulement lorsque le requérant ayant logé le protêt obtiendra une décision en sa faveur.***

- ***Dans les tournois et les championnats, la décision du Comité de discipline à qui le protêt est référé est irrévocable et sans appel.***
- ***Dans le cas où une équipe ne donne pas suite à un protêt, elle se voit imposer une amende équivalente à la moitié du montant requis pour le dépôt.***
- ***Lors des tournois, des séries éliminatoires, des championnats régionaux, interrégionaux ou provinciaux, tout protêt doit être signifié au plus tard une (1) heure après la fin du match concerné au registraire ou officier de l'événement où s'est joué le match et être accompagné d'un dépôt en argent au montant de deux-cent (200 \$).***

### **11.7. Juridiction**

Le Comité organisateur du tournoi se réserve le droit de statuer en cas de conflit sur toute matière non traitée dans le présent document et les décisions rendues seront finales et sans appel. Cependant, tout ajout et/ou modification au présent règlement en cours de tournoi doit obligatoirement obtenir l'approbation du responsable régional des tournois et cette demande d'ajout et/ou de modification doit lui être adressée par écrit.

### **11.8 Interdiction de klaxon**

Règlements administratifs Hockey Québec art. 7.7.8

#### ***7.7.8 Interdiction de klaxon***

*L'utilisation de klaxon à air comprimé ou klaxon alimenté par une batterie durant les matchs sous la juridiction de Hockey Québec est interdite.*

### **11.9 Équipe qui se désiste durant le tournoi**

L'équipe ayant été défaite par cette dernière pourra continuer à participer au tournoi. Si l'équipe ayant été battue ne peut ou ne veut pas revenir, vous pourriez accepter une des équipes éliminées de votre tournoi.

### **11.10 Arrêt d'une partie**

En tout temps, l'organisation du tournoi ou l'arbitre pourra arrêter une partie s'ils jugent que la sécurité des participants pourrait être compromise.

### **11.11 Modification à l'horaire**

Suite à des situations, évènements, circonstances ou autre, et qui sont hors de contrôle du comité organisateur, celui-ci peut, en tout temps, modifier à son choix la cédule, l'horaire ou autres. La décision du comité est finale et sans appel.

En plus, aucune modification à l'horaire ne sera effectuée sur demande, sauf dans des cas de force majeure.

### **11.12 Méésentente**

Advenant une méésentente aux règlements du tournoi, toute décision rendue par le comité de discipline du tournoi sera sans appel.

ANNEXE :

**Le dernier match de cette journée a débuté après l'heure limite de :** \_\_\_\_\_

<b>Nom du tournoi :</b>			
<b># match :</b>		<b>Date :</b>	
<b>Aréna :</b>		<b>Début du match :</b>	
<b>Division :</b>		<b>Classe :</b>	

<b>Nom de l'équipe :</b>		
<b>Entraîneur-chef de l'équipe :</b>		
<b>Signature de l'entraîneur-chef de l'équipe :</b>		

<b>Nom de l'équipe :</b>		
<b>Entraîneur-chef de l'équipe :</b>		
<b>Signature de l'entraîneur-chef de l'équipe :</b>		

<b>Responsable du tournoi (Témoin) :</b>	
<b>Nom :</b>	
<b>Titre :</b>	

**Signature :** \_\_\_\_\_